

CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER

Brochure d'informations

Heures d'ouverture:

Lund: fermé
Mardi: 07.00-13.00
Mercredi: 12.30-18.30
Jeudi: 12.30-18.30 (heure d'hiver) /
13.30-19.30 (heure d'été)
Vendredi: 12.30-18.30
Samed: 09.00-17.00

Beim Rossbur
L-6114 Junglinster
Tél.: 26 78 32-1
Fax: 26 78 32-22



RECYCLINGCENTER
JONGLEINSTER





Le nouveau centre de recyclage Junglinster:

Un service moderne pour les habitants des communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig

Toute société de consommation produit des immondices qui l'amènent à développer une politique de gestion de déchets prospective. Avec la mise en service d'un centre de recyclage intercommunal, les communes adhérees font un pas décisif en direction d'une valorisation écologique de matériaux récupérables. D'après une étude du SIGRE datant de 2009, chaque habitant des cinq communes adhérees produit en moyenne 249,52 kg d'immondices par an. Sachant que la population totale de ces communes est de 12'256 habitants, il s'ensuit un volume global annuel de quelques 3'000 tonnes d'ordures ménagères à traiter. Jusqu'à présent cette quantité notable a été transportée à la décharge du Muertendall près de Flaxweiler pour y être enterrée au dépotoir.

Mais les temps ont changé; de nos jours les ordures ne sont plus à considérer comme déchets, mais comme matières premières récupérables. En effet des analyses récentes démontrent que plus de 50 pour cent des ordures ménagères sont recyclables sur le coup.

Et c'est ici qu'on veut agir pour regagner un maximum de matériaux réutilisables afin de les reconduire dans les processus économiques et de production. Collecter résolument ces matières a des avantages évidents: ménagement des ressources naturelles, réduction des quantités d'immondices à entreposer au dépotoir, triage et élimination professionnels de déchets problématiques.

L'ensemble des services offert par le nouveau centre de recyclage à tous les habitants des communes Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig est placé sous le précepte: éviter sinon réutiliser sinon éliminer. De ce chef il ne s'agit pas seulement d'un point de collecte performant mais aussi d'un poste de consultation compétent quant aux questions de comportement d'achat et de réduction de déchets résiduels. A ne pas oublier le point de récupération permanent pour déchets spéciaux «*SuperDrecksKëscht*®» et un coin «Second-Hand» aux produits d'occasion.

Même les déchets organiques de jardinage provenant des



coupes de gazon, d'arbres et arbustes vont être conduits à un traitement sensé au profit de l'environnement. Il est prévu de les faire fermenter en centrale biogaz respectivement de les faire calciner en chaudière à copeaux de bois et d'en tirer de l'énergie calorifique ainsi que de l'électricité verte.

La gestion journalière du centre de recyclage de Junglinster est confiée à la société CCN s.a.. Ce groupe dispose d'une longue expérience dans le domaine du recyclage et assure avec son équipe spécialement formée le service de consultation des citoyens et le bon déroulement de la collecte.

Pour conclure nous aimerions inviter tous les habitants de nos communes à profiter au maximum des services offerts par le nouveau centre de recyclage dans l'intérêt d'une protection de l'environnement efficace et moderne.

Nous vous remercions d'avance pour vos efforts et votre soutien.

***Les membres des collèges
échevinaux et des conseils
communaux des communes
Bech, Berdorf, Consdorf,
Junglinster et Waldbillig***





Afin de pouvoir profiter des services du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, vous avez besoin d'une carte d'accès personnelle. Le modèle de cette carte est reproduit ci-après:



Les **cartes d'accès** sont distribuées gratuitement à tout ménage privé des communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig et peuvent également être acquises par des entreprises privées et publiques dans le cadre d'une convention spéciale à conclure avec les communes participant au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.

La carte d'accès est une sorte de **passport électronique** qui vous permet d'ouvrir la barrière d'entrée du centre de recyclage, comparable aux cartes d'abonnés des parkings couverts. Veuillez observer les consignes d'utilisation affichées à la barrière d'entrée!

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS?

Avant l'ouverture du centre de recyclage à Junglinster, une carte d'accès personnelle sera distri-

buée à chaque **ménage privé**. Ceux qui s'installeront plus tard dans une des communes rattachées recevront leur carte d'accès par la poste.

Les entreprises **privées ou publiques intéressées** à recevoir une carte d'accès devront contacter elles-mêmes leur commune ou le centre de recyclage. Après examen de leur situation et après signature d'une convention spéciale, la carte d'accès leur sera attribuée à des conditions déterminées jusqu'à révocation.

REMARQUES IMPORTANTES!

1. Votre carte d'accès personnelle ne doit pas être cédée à un tiers.
2. Conservez soigneusement votre carte d'accès, car sans elle vous ne pourrez pas accéder au centre de recyclage.
3. Informez immédiatement votre commune ou le CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER en cas de perte de votre carte. Elle sera alors bloquée et vous recevrez une nouvelle carte dans les meilleurs délais.
4. Lorsque vous quittez votre commune, remettez votre carte d'accès à l'administration communale lors du changement d'adresse.




APPORT DE DÉCHETS

Votre carte d'accès personnelle vous permet d'ouvrir la barrière d'entrée du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.

Pour remettre des **déchets de démolition**, de la **ferraille**, du **vieux bois**, des **déchets encombrants** ou des **déchets de végétaux**, passez en voiture derrière le bâtiment du centre de recyclage jusqu'aux grands conteneurs. Au cas où la barrière située à côté du bâtiment serait fermée, adressez vous à la réception.

Toutes les autres matières valorisables ou problématiques sont reprises à l'intérieur du bâtiment. Stationnez votre voiture sur le parking, prenez un caddy et ramenez tous vos déchets à l'intérieur du bâtiment.

A l'intérieur du bâtiment se trouvent une série de contenants pour matières recyclables ainsi qu'un lieu de remise pour les déchets problématiques destinés à la *SuperDrecksKëscht®* fir Biirger. Tous les contenants sont munis de panneaux explicatifs. Chaque groupe de déchets est caractérisé par une couleur spécifique. Cette classification par couleur s'avère très utile lors du tri des différentes matières.

	Papier
	Verre
	Métaux
	Matières plastiques
	Déchets inertes (déchets de démolition)
	Autres déchets
	Déchets problématiques (<i>SuperDrecksKëscht®</i>)
	Articles d'occasion (Second-Hand)

Au centre de recyclage à Junglinster, vous trouverez également un coin **Second-Hand** où des objets réutilisables peuvent être remis ou repris par des visiteurs intéressés. Vous serez étonnés de voir ce qu'on peut trouver dans les «déchets»: des objets utiles, bizarres, antiques, pratiques, décoratifs, du vieux ou du presque neuf. Le coin Second-Hand vaut certainement une visite.

Sous la rubrique «Articles d'occasion», vous pouvez relire ce qu'il faut respecter lors d'une visite au coin Second-Hand.



Voici quelques consignes à respecter lors de votre visite au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER:

⚠ En cas d'apport de déchets non acceptés (p. ex. les ordures ménagères), ceux-ci sont à reprendre immédiatement. Ces conditions s'appliquent également en cas d'apport de quantités trop importantes de déchets recyclables resp. de déchets malpropres ou mal triés.

⚠ Afin de permettre un déroulement efficace des opérations au centre de recyclage, nous vous prions de vous conformer strictement aux instructions du personnel.

⚠ Dans l'enceinte du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, il est strictement interdit de fumer et de manipuler une flamme ouverte.

⚠ Les substances toxiques ou dangereuses destinées à la *Super-DrecksKëscht*®, doivent obligatoirement être remises dans leurs réservoirs ou récipients d'origine.

⚠ Dans l'enceinte du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, les dispositions du Code de la Route doivent être respectées. En outre, vous êtes priés de couper le moteur de votre voiture en cas d'arrêt.

⚠ Il est strictement interdit de déposer des déchets à l'extérieur de la clôture et en dehors des heures d'ouverture.

QU'ACCEPTÉ-T-ON AU CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER?

Les matières valorisables ainsi que les substances problématiques reprises sur les pages suivantes peuvent être remises au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.

Condition fondamentale d'acceptation: Les matières et substances apportées doivent dans la mesure du possible être triées selon les groupes et fractions énumérés ci-après sous peine d'être refusées.

Si le tri vous pose des problèmes, n'hésitez pas à vous adresser aux collaborateurs du centre de recyclage qui se feront un plaisir de vous aider.

QUE FAIRE DES DECHETS ENCOMBRANTS?

1. Outre les **fractions non recyclables de vos déchets encombrants**, tels que canapés, fauteuils, matelas, divans, tapis, moquettes, tapis plats, grands objets en matière plastique (p.ex. seaux, jouets cassés, bacs en plastique, etc.), films et bâches en plastique **sales**, meubles de plein air en plastique, meubles en bois entiers et **non démontés**, matériaux de construction synthétiques (isolants comme le Styrodur® ou le Styropor® **pollué**, gaines



et chemins à câbles, baguettes et plinthes, conduites, tuyaux, etc.), le CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER accepte évidemment les **fractions recyclables de vos déchets encombrants**, tels que ferraille, vieux bois, Styropor® propre, appareils électriques et électroniques.

2. Votre commune conservera le rythme habituel du ramassage des déchets encombrants. Renseignez-vous donc auprès de votre commune ou consultez votre calendrier écologique pour connaître les dates prévues pour le ramassage des déchets encombrants et déposez-les devant votre domicile à l'heure indiquée.
3. Si vous n'avez pas la possibilité d'amener vous-même des objets lourds tels que téléviseurs, réfrigérateurs, machines à laver, etc. au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, adressez-vous à votre commune.

QUE FAIRE DES DECHETS DE VEGETAUX

Les coupes de gazon, d'arbustes, de haies et d'arbres, les feuilles ainsi que toutes sortes de déchets de végétaux provenant du jardinage peuvent être déposés au centre de recyclage.

Par contre, les **déchets de cuisine organiques**, tels que les restes

de nourriture (viande, os, etc.), les pelures de fruits et de légumes, les épluchures de pommes de terre, les coquilles d'œufs, etc. ne sont pas acceptés. Si vous n'avez pas la possibilité du compostage à domicile de vos déchets de végétaux, renseignez-vous auprès de votre commune ou au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER au sujet des ramassages réguliers des coupes de déchets verts ou d'arbustes.

A défaut de compostage à domicile, les **déchets de cuisine** continueront à être jetés dans la poubelle grise.

Les déchets de végétaux en provenance des ménages privés ne sont acceptés qu'en quantités limitées, à savoir:

- **Coupe de gazon:**
max. 2 m³ par visite.
- **Coupes d'arbustes:**
max. 2 m³ par visite.

ACCÈS DES ENTREPRISES COMMERCIALES, ARTISANALES ET AGRICOLES

Sous certaines conditions, les entreprises commerciales et artisanales ayant leur siège sur le territoire des communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster ou Waldbillig sont admises au centre de recyclage.



Cependant, les déchets en provenance des entreprises commerciales et artisanales ne sont acceptés qu'en quantités limitées, à savoir:

- Grands appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, écrans, machines à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinières électriques, etc.): **max. 5 m³**
- Autres fractions de déchets recyclables: **max. 1 m³**
- Déchets problématiques: **max. 30 litres.**

L'utilisation du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER est interdite aux entreprises agricoles à l'exception des journées qui leur sont spécialement réservées.

Pendant ces journées, dont les dates exactes seront fixées chaque année, les entreprises agricoles peuvent déposer les déchets issus de leurs exploitations, en respectant les limites quantitatives définies ci-avant.

D'autre part, les entreprises commerciales, artisanales et agricoles ne sont pas autorisées à déposer des déchets de végétaux au centre de recyclage, quelles que soient les origines et les quantités de ces déchets.

En cas d'usage abusif des facilités d'acceptation offertes par le centre de recyclage, les communes se réservent le droit de refuser aux

entreprises la réception de leurs déchets.

PREVENTION, VALORISATION, ELIMINATION

Les **matières valorisables** que vous remettez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER vont subir un traitement approprié dont l'objectif sera d'en fabriquer, dans la mesure du possible, de nouveaux produits dont l'écoulement sur le marché est assuré.

Les **substances problématiques**, quant à elles, vont être soit régénérées et réutilisées (p.ex. l'huile usagée), soit éliminées de façon contrôlée et écologique (p.ex. les produits de protection du bois).

Une telle valorisation ou élimination de qualité est certainement utile. Il n'en reste pas moins que la prévention des déchets est incontestablement la meilleure des solutions.

Le centre de recyclage tient à votre disposition des conseils au sujet de la prévention, de la valorisation et de l'élimination des déchets ménagers.

En ce qui concerne la manipulation et la prévention des substances problématiques, la *SuperDrecks-Këscht*® fir Biirger (Tél.: 48 82 16-1) vous réserve des conseils et des idées supplémentaires.



Exemples:

Vieux papiers mélangés, c.-à-d. papier à lettres et à écrire, cahiers, enveloppes, sacs et sachets en papier **blanc**, revues, illustrés, publicités, livres, catalogues, brochures, etc.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des papiers **non souillés**, c.-à-d. sans restes de nourriture, graisse, huile, etc. En outre, les vieux papiers doivent être secs.



Les papiers fortement souillés ou mouillés (p.ex. déchets de papiers peints, couches-culottes en papier, papiers hygiéniques) sont destinés **aux ordures ménagères**.



Cartons:

Les caisses en carton plein ou ondulé, les emballages en carton brun ou gris (boîtes à chaussures, boîtes pour aliments, produits

cosmétiques, etc.) **ne sont pas destinés au conteneur pour vieux papiers, mais au conteneur pour cartons**.



Les sacs à provisions en papier brun ne sont pas destinés au conteneur pour vieux papiers, mais au conteneur pour cartons.



Journaux (quotidiens):

Pour ce type de papier, un contenant spécial est placé au centre de recyclage pour tous ceux qui voudront collecter **séparément** leurs quotidiens. Cette collecte sélective permettra de réduire les frais de recyclage.





Exemples:

Caisses en carton plein ou ondulé, emballages en carton brun ou gris (boîtes à chaussures, boîtes pour aliments, produits cosmétiques, etc.), sacs à provisions et sachets en papier **brun**, etc.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des cartons **non souillés**. En outre, ces derniers doivent être secs.



Les cartons fortement souillés ou mouillés (p.ex. des assiettes en carton avec des restes de nourriture) sont destinés aux **ordures ménagères**.



Les emballages carton-neux pour le lait, les jus de fruits, les soupes préparées, etc. (cartons ou briques **Tetra Pak®**, **Tetra Brik®**, **Vario Pak®** ou autres) **ne sont pas destinés au conteneur pour cartons, mais au contenant pour emballages en matériaux composites** placé à l'intérieur du centre de recyclage.



Exemples:

Exclusivement du papier-journal, comme p.ex. les quotidiens Luxemburger Wort, Tageblatt, Journal, les comptes rendus de la Chambre des Députés, etc.

La remise séparée du papier-journal est **facultative** et ne s'adresse qu'à ceux qui ont de toute façon déjà séparé leurs quotidiens chez eux. Aucun triage sur place n'est exigé. Le papier-journal non trié peut être mis avec les vieux papiers ordinaires.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que du papier-journal **non souillé**. Le papier fortement souillé est destiné aux **ordures ménagères**.



Suppléments en couleurs et encarts publicitaires:

Enlevez les suppléments publicitaires de vos quotidiens et déposez-les dans le **conteneur pour vieux papiers**.





Exemples:

Bouteilles, verres et autres récipients en verre coloré.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des bouteilles et des verres vides.



Verre plat: Le verre plat, c.-à-d. les vitres, le verre armé, les miroirs, etc. ne **sont pas destinés au conteneur pour verre creux, mais au contenant séparé pour verre plat** placé à l'intérieur du centre de recyclage.



Céramique et porcelaine:

Les bouteilles en céramique ainsi que la porcelaine **ne font en aucun cas partie du verre** car elles en entravent considérablement le procédé de recyclage. Déposez ces matières dans le conteneur pour **déchets de démolition**.



Enlevez si possible les capsules, les bouchons, les couvercles et les surbouchages en métal ou en liège; ces matières sont collectées **séparément** au centre de recyclage.



Exemples:

Bouteilles, verres et autres récipients en verre blanc (incolore).



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des bouteilles et des verres **vides**.



Verre plat:

Le verre plat, c.-à-d. les vitres, le verre armé, les miroirs, etc. ne **sont pas destinés au conteneur pour verre creux, mais au contenant séparé pour verre plat** placé à l'intérieur du centre de recyclage.



Céramique et porcelaine:

Les bouteilles en céramique ainsi que la porcelaine **ne font en aucun cas partie du verre** car elles en entravent considérablement le procédé de recyclage. Déposez ces matières dans le conteneur pour **déchets de démolition**.



Enlevez si possible les capsules, les bouchons, les couvercles et les surbouchages en métal ou en liège; ces matières sont collectées **séparément** au centre de recyclage .



VERRE PLAT

Exemples:

Vitres sans cadres, verre teinté, verre armé, miroirs, etc.



Remettez le verre plat **de préférence non brisé**. Le tri complémentaire préalable au recyclage sera ainsi considérablement facilité.



VERRE PLAT AVEC CADRES (FENÊTRES ENTÈRES)

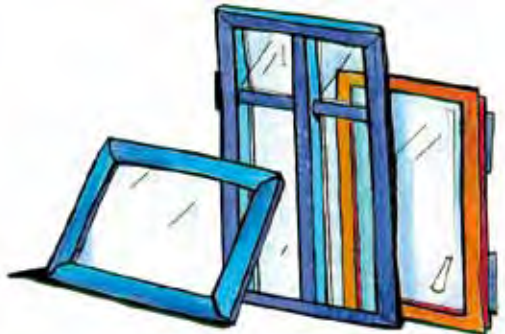
Exemples:

Fenêtres entières avec un cadre ou châssis en bois, en métal ou en plastique.



Verre plat avec cadres:

Les **fenêtres entières avec un châssis** en bois, en métal ou en plastique **ne sont pas destinées au contenant pour verre plat ordinaire, mais au contenant séparé pour la catégorie „verre plat avec cadres”**





Exemples:

Métaux ferreux et non ferreux comme p.ex. réservoirs en métal, conduites, tôles, fils métalliques, profilés, pièces en fonte, meubles métalliques, chaises à pieds métalliques, portes et châssis de fenêtres en métal (sans vitres!), jantes, etc.



Réservoirs en métal:

Ne mettez à la ferraille que des réservoirs métalliques **vides**, c.-à-d. **sans résidus de peinture, d'huile** ou autres. Sinon, ces réservoirs sont destinés à la *SuperDrecksKëscht*® située à l'intérieur du centre de recyclage.



Boîtes de conserves et cannettes:

Les boîtes de conserves et les cannettes **ne vont pas à la ferraille encombrante, mais dans le contenant séparé pour boîtes de conserves** placé à l'intérieur du centre de recyclage.



Appareils électriques et électroniques:

En général, les appareils électriques et électroniques contiennent des substances toxiques. Ils ne vont donc **pas à la ferraille métallique**, mais sont repris **séparément** au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER comme **ferraille électrique et électronique**. Ceci est valable pour les petits électroménagers, l'électronique

grand public, les téléviseurs, les ordinateurs, les gros électroménagers (machines à laver, lave-vaisselle, cuisinières électriques), les réfrigérateurs, etc. Prière de respecter les indications relatives aux différentes fractions concernées.



Bouteilles de gaz:

En raison du risque d'explosion, les bouteilles de gaz ne vont en **aucun cas à la ferraille encombrante**. Retournez les bouteilles usagées à votre fournisseur. Si un tel retour n'est pas possible, vous pouvez remettre vos bouteilles de gaz à la *SuperDrecksKëscht*® du centre de recyclage.



Radiateurs électriques à accumulation:

En raison de leur teneur en amiante, les radiateurs électriques à accumulation ne vont en aucun cas à la ferraille encombrante. Ces radiateurs peuvent être remis à la *SuperDrecksKëscht*® du centre de recyclage.



BOÎTES DE CONSERVES

Exemples:

Boîtes de conserves et cannettes de boissons en fer-blanc et en aluminium.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des boîtes de conserves et des cannettes **vides**.



Les **boîtes non ouvertes périmées** sont destinées aux **ordures ménagères**.



Exemples:

Petites pièces de ferraille, vis, boulons, tôles, fils métalliques, jouets en fer-blanc, outils en métal, ustensiles de cuisine en métal, etc. (métaux ferreux et non ferreux).



Boîtes de conserves et cannettes:

Les boîtes de conserves et les cannettes **ne sont pas destinées au contenant pour la petite ferraille, mais au contenant séparé pour boîtes de conserves.**



DÉCHETS DE CÂBLES

Exemples:

Câbles électriques de toutes sortes, prises et fiches électriques.



Déchets de câbles:

Ceux-ci sont repris séparément à l'intérieur du centre de recyclage.



Exemples:

Capsules de bouteilles, bouchons à visser, capsules de bouteilles de bière, couvercles à visser, etc.



Avant d'apporter vos bouteilles et récipients au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, enlevez les fermetures en métal ou en liège et remettez-les séparément.

um et **ne font pas partie des fermetures de bouteilles, mais sont à déposer dans le contenant pour feuilles d'aluminium** placé à l'intérieur du centre de recyclage.



Couvercles de pots à yaourt en aluminium:

En règle générale, les couvercles de pots à yaourt sont en aluminium.



Bouchons de liège:

Ceux-ci sont collectés séparément au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.





Exemples:

Feuilles, barquettes de plats cuisinés, couvercles de pots à yaourt, etc.



L'aluminium est facile à reconnaître: contrairement au fer, il n'est **pas magnétique**.



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER

que des feuilles, des barquettes et des couvercles en aluminium **propres**. En outre, enlevez dans la mesure du possible les étiquettes et autres substances adhérentes.

CONSEIL:

Contrairement aux films composites, les **feuilles en aluminium pur** ne se déploient plus après avoir été froissées.



Films composites:

Le papier revêtu d'une feuille d'aluminium (p.ex. les emballages de chocolat) ainsi que les matériaux composites aluminium/plastique (p.ex. les sachets de café ou de chips) **ne sont pas recyclables** et sont donc destinés aux **ordures ménagères**.




Boîtes de conserves et cannettes:

Les boîtes de conserves et les cannettes **ne sont pas destinées au contenant pour feuilles d'aluminium, mais au contenant séparé pour boîtes de conserves**.



QUELQUES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU RECYCLAGE DES MATIÈRES PLASTIQUES.

⚠ Seule une collecte **sélective** de déchets de matières plastiques propres permet un recyclage utile à des coûts raisonnables. C'est pourquoi nous vous demandons de respecter les recommandations suivantes:

⚠ **Séparez** vos déchets d'emballages plastiques selon les différentes sortes de matières plastiques reprises sur les pages suivantes. Dans de nombreux cas, celles-ci peuvent être identifiées par leur **symbole** (p. ex. ) , imprimé sur les emballages ou empreint dans le fond des récipients. En outre, nous vous donnons quelques conseils pratiques qui vous permettront de reconnaître facilement les différentes sortes de matières plastiques. Finalement, les collaborateurs du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER sont formés pour vous aider au moindre problème de tri de vos matières plastiques.

⚠ Les **bouteilles, flacons, gobelets, barquettes, pots et autres récipients en matière plastique** ne peuvent être acceptés que s'ils sont **vides**.

⚠ Les **films plastiques** ne peuvent être acceptés que s'ils sont **propres et secs** (c.-à-d. sans restes de nourriture, sans résidus de peinture ou de terre et sans autres substances adhérentes).

⚠ **Enlevez** les **couvercles en aluminium** des pots à yaourt. Ceux-ci sont collectés **séparément** au centre de recyclage.

⚠ **Les matières plastiques non identifiables sont destinées aux ordures ménagères resp. aux déchets encombrants.**

Les emballages ménagers en matière plastique figurants sur les pages suivantes sont acceptés au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER:

FILMS PLASTIQUES EN PE-HD

PE-HD = POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ



Exemples:

Principalement des sachets et des sacs à provisions relativement petits.

Symboles:

PE-HD, HDPE ou



Particularités:

Les films en PE-**HD** sont très légers, **fortement** extensibles et se froissent **considérablement** en faisant un bruit caractéristique de „feuilles mortes“.





FILMS PLASTIQUES EN PE-LD

PE-LD = POLYÉTHYLÈNE BASSE DENSITÉ



Exemples:

Grands sacs à provisions, films d'emballage et de protection pour toutes sortes de marchandises, films rétractables.



Symboles:

PE-LD, LDPE ou



Particularités:

Les films en PE-LD sont plus lourds que ceux en PE-HD; ils sont extensibles et se froissent à peine.



Enlevez les poignées

rigides qui se trouvent sur certains sacs à provisions car elles sont faites d'une matière plastique différente.



Les bâches pour silo ne sont pas acceptées au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER. Pour ces matériaux, il existe des possibilités d'élimination spécifiques.

Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.

BOUTEILLES EN PET INCOLORES ET TRANSPARENTES

PET = POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE 



Exemples:

Bouteilles pour eau minérale, boissons gazeuses (eau, Coca, limonade, etc.), en outre: barquettes pour fruits et boîtes pour gâteaux transparentes, etc.

Particularités:

Les emballages incolores en PET ont la transparence du cristal.

Symboles:


PET, PETE ou



D'autre part:

Le fond des bouteilles en PET est caractérisé par un „point” dû au procédé de fabrication.

RÉCIPIENTS EN PET COLORÉS OU OPAQUES

PET = POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE 

Exemples:

Bouteilles et flacons (p.ex. pour boissons, huile de table, produit vaisselle, etc.), petits récipients (p.ex. pots de crème), barquettes (p.ex. de plats cuisinés), etc., **colorés** ou **opaques**.

D'autre part:

Le fond des bouteilles et récipients en PET est caractérisé par un „point” dû au procédé de fabrication.

Symboles:

PET, PETE ou





RÉCIPIENTS EN PE-HD

PE-HD = POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ



Exemples:

Flacons et récipients pour produits de soins corporels, de nettoyage, etc.

Symboles:

PE-HD, HDPE, PE ou



Particularités:

Les récipients en PE-HD sont **souples**, le plus souvent **opaques** et colorés et ont une multitude de formes et de dimensions.



RÉCIPIENTS EN PP

PP = POLYPROPYLÈNE



Exemples:

Barquettes et pots pour aliments (souvent pour la margarine ou le fromage blanc), flacons pour aliments, produits de soins corporels et de nettoyage, pots de fleurs, etc.

Particularités:

Les récipients en PP sont résistants et souples, ils ne sont à peine pliables et **pratiquement incassables**.



Pour rincer les pots et barquettes en PP, utilisez de l'eau de vaisselle usée et pas d'eau fraîche.

Symboles:

PP ou



RÉCIPIENTS EN PS

PS = POLYSTYRÈNE



Exemples:

Pots et gobelets pour aliments (notamment pots à yaourt), gobelets à café, boîtes à oeufs transparentes, etc.

Symboles:

PS ou



Particularités:

Les pots et autres emballages en PS **se cassent facilement** en les écrasant.



Pour rincer les pots à yaourt, utilisez de l'eau de vaisselle usée et pas d'eau fraîche.

CHIPS D'EMBALLAGE

Exemples:

Chips d'emballage propres en polyuréthane (PU) ou en d'autres matériaux.



Particularités:

Les chips d'emballage ont une multitude de formes et de couleurs.



Les chips d'emballage **ne font en aucun cas partie du Styropor®**.



STYROPOR® PROPRE

STYROPOR® = POLYSTYRÈNE EXPANSÉ

Exemples:

Matériau d'isolation et d'emballage blanc, propre, inodore, exempt d'étiquettes, de résidus de peinture, etc.



Particularités:

En cassant le Styropor®, **de petites billes** s'en détachent.



Chips d'emballage:

En général, ceux-ci **ne sont pas en Styropor®**; c'est pourquoi ils sont collectés séparément à l'intérieur du centre de recyclage.



Styropor® pollué:

Le Styropor® souillé, revêtu ou coloré resp. recouvert d'étiquettes, de résidus de peinture, de ciment ou de plâtre **n'est pas destiné au contenant pour Styropor®, mais fait partie des déchets encombrants.**



Autres matériaux d'isolation:

Les isolants à base de **polystyrène extrudé** (comme p.ex. le Styrodur®) **ne font pas partie du Styropor®, mais des déchets encombrants.**



Barquettes en mousse:

En général, celles-ci **ne sont pas en Styropor®**. En outre, elles ne peuvent pas être recyclées. C'est pourquoi elles sont destinées aux **ordures ménagères.**



Exemples:

Pierres, gravats, blocs, briques, béton, béton armé, débris de maçonnerie, tuiles, mortier, plâtre, ciment, carrelage, dalles, faïence, porcelaine, céramique, terre naturelle non contaminée.



Séparez les **déchets de démolition propres et recyclables**, comme le papier, le carton, le bois, les métaux, les films en matière plastique ou le Styropor®, et remettez-les **séparément** au centre de recyclage.



Les matières suivantes ne doivent en aucun cas être déposées dans le conteneur pour déchets de démolition:

Déchets à l'amiante (comme l'Eternit®), plâtre et plaques de plâtre, roofing, shingles, résidus de peinture, matériaux d'emballage (carton, papier, matières plastiques), câbles électriques, matières synthétiques (p.ex. con-

duites, seaux et films plastiques, matériaux d'isolation comme le Styrodur® ou le Styropor®, etc.), métaux et déchets de bois.



Pour **l'amiante, l'Eternit®, le roofing et les shingles**, il existe des possibilités d'élimination spécifiques. Vous pouvez obtenir des informations à ce sujet en vous adressant au **CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER**.



Le **plâtre** et les **plaques de plâtre** sont collectés dans un conteneur séparé.

DÉCHETS DE PLAQUES DE PLÂTRE

Exemples:

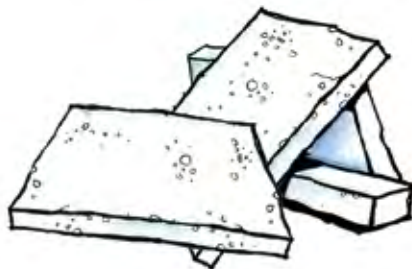
Plaques de plâtre composées d'une couche de carton recouverte de plâtre, morceaux de plâtre.



Ce conteneur est strictement réservé aux déchets de plâtre, aucun autre déchet n'y est admis.



Les plaques de plâtre recouvertes en plus d'une couche de polystyrène (Styropor®) font partie des **déchets encombrants**.



LAINES DE VERRE / LAINES DE ROCHE

Exemples:

Panneaux et matelas de laine de verre ou laine de roche non revêtus ou revêtus d'un film en matière plastique, en papier ou en aluminium.



La laine de verre ou laine de roche ne peuvent être acceptées que si les panneaux ou matelas sont **propres, secs et non revêtus de goudron, de bitume ou de ciment**. Sinon, ces matériaux sont destinés aux **déchets encombrants**.





Exemples:

Vêtements de toutes sortes, couvertures, literie, rideaux, serviettes de toilette, nappes, etc. Souliers, bottines et bottes en cuir naturel ou artificiel ainsi qu'en d'autres matériaux naturels ou synthétiques.



Souillures:

Les vieux textiles et les souliers ne peuvent être acceptés que s'ils sont secs et exempts de grosses saletés (comme p.ex. de la peinture ou de l'huile). Autrement, ils sont destinés aux ordures ménagères.



Matelas, tapis et moquettes:

Ceux-ci **ne font pas partie des vieux textiles, mais sont destinés aux déchets encombrants.**



Bottes en caoutchouc:

Les bottes en caoutchouc **ne sont pas destinées au contenant pour souliers, mais au contenant pour pièces en caoutchouc.**



Les souliers doivent être remis liés en paires.

PNEUS USAGÉS

Exemples:

Pneus **sans** jantes de voitures à personnes, de motos, de vélos, de remorques et de caravanes.



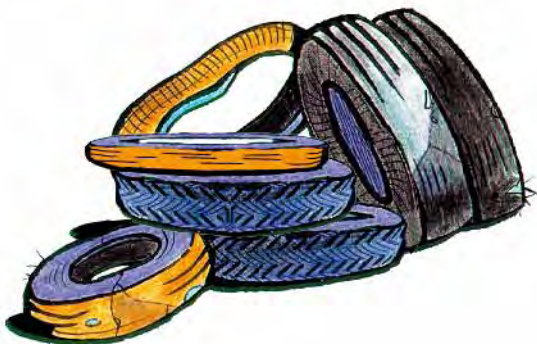
Ne sont pas acceptés:

- Pneus **avec** jantes;
- Pneus de camions, de tracteurs et d'engins de chantier.



Autres produits en caoutchouc:

Les articles en caoutchouc, comme p.ex. les gants, les bottes, les joints, les courroies, les tuyaux, les chambres à air, etc. sont repris **séparément** à l'intérieur du centre de recyclage.



PIÈCES EN CAOUTCHOUC

Exemples:

Gants, bottes, joints, courroies, tuyaux, chambres à air, etc.



Les pneus de véhicules ne sont pas destinés au contenant pour pièces en caoutchouc, mais sont repris **séparément** au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.





Exemples:

Appareils de télévision, écrans d'ordinateur, machines à laver, sèche-linge, essoreuses, lave-vaisselle, cuisinières électriques, radiateurs électriques.



Les **petits appareils** électriques et électroniques (ordinateurs, chaînes hifi, magnétoscopes, appareils de cuisine, etc.) ainsi que les **déchets de câbles** sont repris **séparément** à l'intérieur du centre de recyclage.



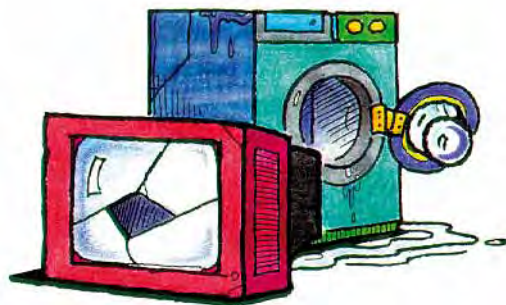
Radiateurs électriques à accumulation:

En raison de leur teneur en amiante, les radiateurs électriques à accumulation ne vont **en aucun cas à la ferraille électrique et électronique.**



Les **frigos**, les **congélateurs** et les climatiseurs contiennent des liquides réfrigérants nocifs à l'environnement. Pour cette raison, ils doivent être remis **séparément** au centre de recyclage.

Ces radiateurs peuvent être remis à la *SuperDrecksKëscht*® du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.



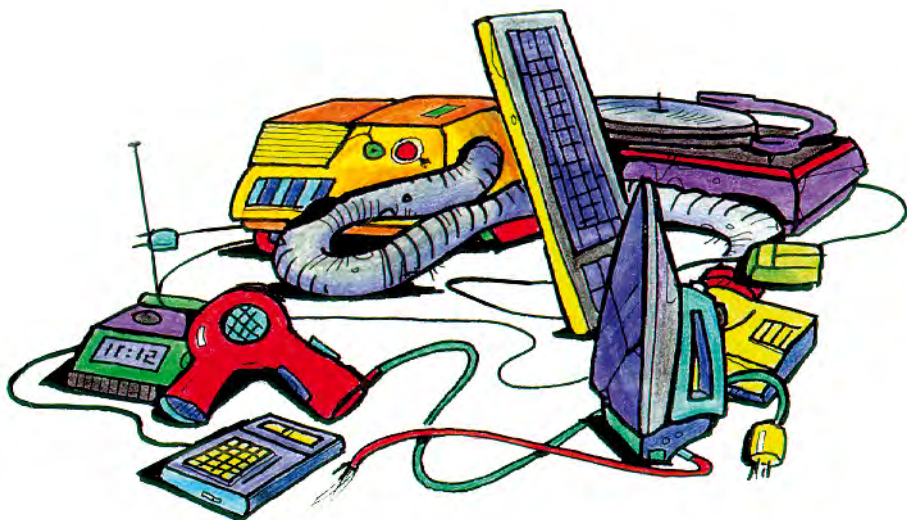
Exemples:

Eléments périphériques et composants d'ordinateurs (imprimantes, claviers, consoles, unités de disques, etc., à l'exception des écrans), électronique grand public (jeux électroniques, magnétoscopes, chaînes hifi, etc.), appareils de bricolage et de jardinage, petits appareils de cuisine (mixeurs, percolateurs, toasteurs, etc.), fours à micro-ondes, aspirateurs, sèche-cheveux, fers à repasser, horloges, téléphones, moteurs électriques, interrupteurs, modules, platines, etc.



Grands appareils électriques et électroniques:

Les téléviseurs, les écrans d'ordinateurs, les machines à laver, les réfrigérateurs, etc. sont repris **séparément** au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.





Exemples:

Réfrigérateurs (frigos), congélateurs, frigo-boxes électriques et climatiseurs en provenance des particuliers.



SuperFreonsKëscht[®]



Eng Aktioun
vum Umweltminister
mat de Gemengen



Pour éviter toute fuite de liquide réfrigérant nocif, ne sectionnez jamais le circuit réfrigérant.



Appareils frigorifiques professionnels:

Pour l'élimination correcte des comptoirs frigorifiques, des distributeurs de boissons, des climatiseurs industriels, etc., adressezvous directement à la **SuperFreonsKëscht**[®] (Tél.: 48 82 16-1).

Exemples:

Parties de meubles, chaises, panneaux de particules et de fibres, lattes, portes, châssis de fenêtres (sans vitres!), parquet, poutres, planches, caisses, palettes, ustensiles et objets de décoration en bois non traité ou en bois traité, peint ou imprégné.

Le vieux bois doit être **exempt de métaux, de verre et de matières plastiques.**



Meubles en bois:

Les meubles en bois ne sont acceptés avec le vieux bois que s'ils ont été préalablement **démontés**. En outre, le verre, les miroirs et, dans la mesure du possible, les revêtements en tissu et en matière plastique doivent être enlevés. A l'exception des vis, des clous et des rivets, toute pièce métallique (ferrures, poignées, serrures ou autres) doit également être démontée. Les **meubles en bois non démontés** font partie des **déchets encombrants**.



Bois naturel:

Les **coupes de haies, d'arbustes et d'arbres** sont acceptées dans un conteneur séparé.



Les objets en bois avec **parties métalliques, verre, miroirs, rembourrages, revêtements en tissu ou en matière plastique** font partie des **déchets encombrants**.





Exemples:

Emballages cartonneux pour boissons et aliments liquides, comme p.ex. le lait, les jus d'oranges ou de pommes, les sauces, la crème, les soupes préparées, etc. (cartons ou briques Tetra Pak®, Tetra Brik®, Vario Pak® ou autres).



N'apportez au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER que des emballages composites **vides, rincés et de préférence aplatis**.



Pour rincer les emballages composites, utilisez de l'eau de vaisselle usée et pas d'eau fraîche.




Les emballages en matériaux composites ne font **en aucun cas partie du carton ou papier ordinaires**.

Exemples:

Bouchons ainsi que plaques isolantes, revêtement de sol, plaques décoratives, etc. en liège.



 N'apportez au
CENTRE DE RECYCLAGE
JUNGLINSTER que des matériaux
en liège **propres et exempts de
fils métalliques.**

 Quand vous apportez vos
bouteilles et récipients au
centre de recyclage, enlevez les
fermetures en **métal** ou en **liège**
et remettez-les séparément.



Exemples:

Branches et rameaux d'arbres, d'arbustes ou de haies, troncs d'arbustes et d'arbres, ainsi que toutes sortes de déchets végétaux non verts provenant du jardinage privé.



Le **gazon** ainsi que les **fleurs** et **plantes vertes** sont à déposer dans le conteneur pour coupe de gazon.



Les troncs et branches ne sont acceptés que jusqu'à un **diamètre maximal de 15 cm** et qu'à une **longueur maximale de 1 m**.



Les **corps étrangers ou parasites** tels que le bois traité ou imprégné, les mégots, les couches-culottes, les graisses, les huiles, le fumier, la litière d'animaux domestiques, les matières plastiques, les métaux, les emballages, le verre, la terre cuite et la céramique, les piles, les cendres, les balayures, les substances chimiques, les restes de peinture, les sacs à poussière d'aspirateur ne doivent en aucun cas être mélangés aux déchets de végétaux.



Adressez-vous à votre commune ou au **CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER** pour connaître les dates exactes des ramassages de coupes de déchets verts ou d'arbustes.



Les **déchets de cuisine organiques** (p.ex. les restes de nourriture, la viande, les os, les pelures de fruits et de légumes, les épluchures de pommes de terre, les coquilles d'oeufs, etc.) ne sont pas acceptés. Ils sont destinés soit aux ordures ménagères, soit au compostage à domicile.



Exemples:

Coupe de gazon, feuilles, fleurs et plantes vertes.



Les **corps étrangers ou parasites** tels que le bois traité ou imprégné, les mégots, les couches-culottes, les graisses, les huiles, le fumier, la litière d'animaux domestiques, les matières plastiques, les métaux, les emballages, le verre, la terre cuite et la céramique, les piles, les cendres, les balayures, les substances chimiques, les restes de peinture, les sacs à poussière d'aspirateur ne doivent en aucun cas être mélangés aux déchets de végétaux.



Adressez-vous à votre commune ou au **CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER** pour connaître les dates exactes des ramassages de coupes de déchets verts ou d'arbustes.



Les **coupes de haies et d'arbustes**, les **branches**, les **troncs** et **écorces** sont à déposer dans le conteneur pour coupes d'arbustes



Les **déchets de cuisine organiques** (p.ex. les restes de nourriture, la viande, les os, les pelures de fruits et de légumes, les épluchures de pommes de terre, les coquilles d'œufs, etc.) ne sont pas acceptés. Ils sont destinés soit aux ordures ménagères, soit au compostage à domicile.





Exemples:

Accumulateurs au plomb, acides, alcalis, amiante (< 30 kg), ampoules basse consommation, bases, batteries, bombes aérosols, cartouches de toner, cassettes de musique, cassettes vidéo, petits condensateurs au PCB, disquettes floppy, engrais, Eternit® (< 30 kg), filtres à huile, graisses végétales, huiles végétales (< 30 litres), huiles usagées, lessives, médicaments, déchets au mercure, peintures et laques, pesticides, piles, piles sèches, piles-boutons, produits chimiques de laboratoire, produits d'entretien et de nettoyage, produits de protection du bois, produits photochimiques, roofing (< 30 kg), rubans de machine à écrire, shingles (< 30 kg), solvants, tubes fluorescents, etc.



Eng Aktion
vum Umweltminister
mat de Gemengen



Ne sont acceptées que les **quantités en provenance des ménages**.



Amiante, déchets à l'amiante, Eternit®, roofing, shingles:

La SuperDrecksKëscht® du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER n'accepte ces déchets qu'en petites quantités jusqu'à un

maximum de 30 kg. Si vous avez des quantités plus importantes à éliminer, renseignez-vous auprès du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER sur les différentes possibilités d'évacuation.



Les déchets problématiques doivent être remis **dans leurs emballages d'origine.**

Exemples:

Livres, disques, CD, cassettes vidéo et musique, appareils hifi, lampes, ordinateurs, appareils électriques, jouets, matériel d'écolier, vêtements, verres, couverts, vaisselle, ustensiles de cuisine, instruments de sport, bicyclettes, instruments de musique, jeux de société, valises, sacs à main, petit mobilier, objets de décoration, outils, installations sanitaires, accessoires d'automobile, outils de jardinage, etc.



Ne remettez que des objets **propres et en bon état** au Second-Hand du CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.



Pour manque de place, le **grand mobilier** (armoires, tables, lits, etc.) ne peut être accepté au coin Second-Hand.



Les articles suivants ne sont pas acceptés au Second-Hand:

Les souliers et matelas d'occasion, les appareils électriques défectueux, les écrans et téléviseurs à tube cathodique ainsi que les jouets endommagés.



Le coin Second-Hand a été conçu comme bourse d'échange régionale entre personnes privées. **Aucune garantie** ne peut être accordée sur les objets ou appareils d'occasion provenant du coin Second-Hand du centre de recyclage.

L'utilisation de ces articles se fait donc à vos risques et périls. Le CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER **décline toute responsabilité** quant aux dommages éventuels provoqués par un défaut quelconque des articles emportés.





Exemples:

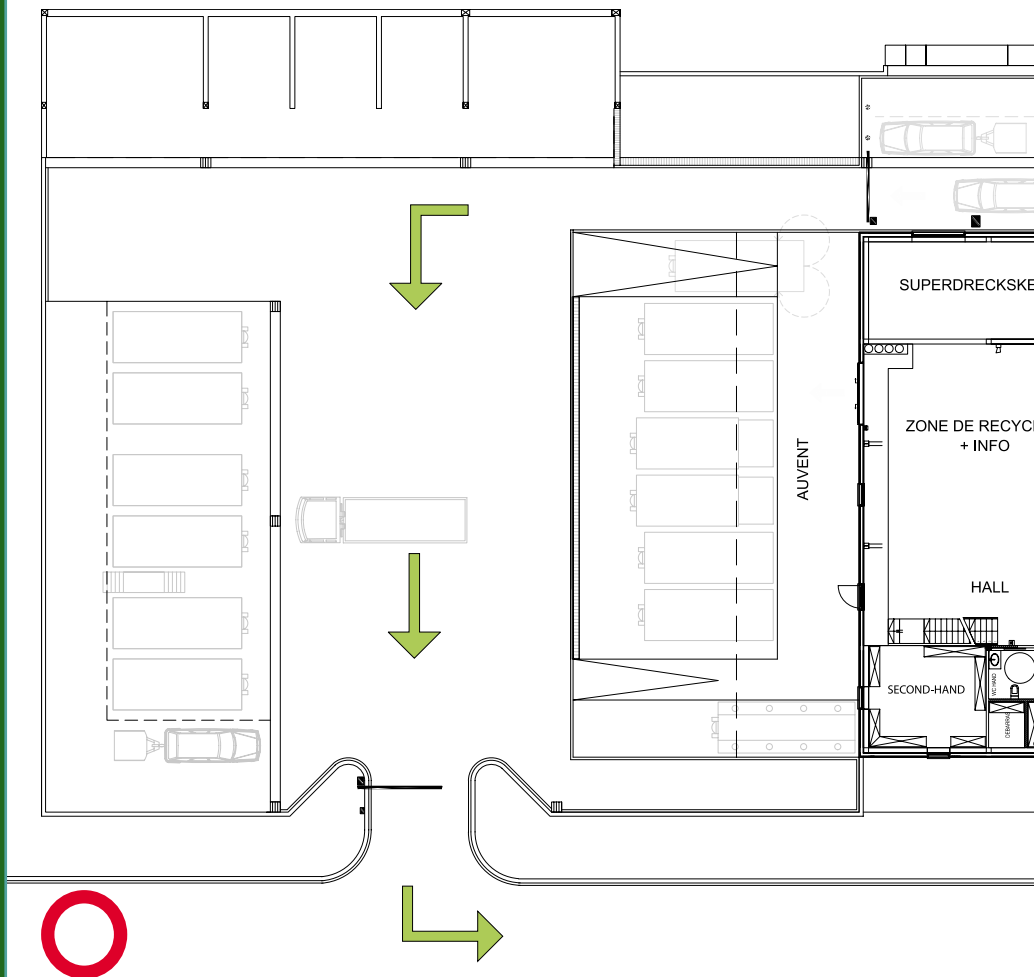
Canapés, fauteuils, divans, chaises rembourrées, autres meubles rembourrés, tapis, moquettes, tapis plats, matelas, meubles en bois entiers et **non démontés**, grands coussins, volets en bois ou en plastique, valises et sacs, films et bâches en plastique **sales**, meubles de plein air en plastique, grands objets en matière plastique (p.ex. seaux, jouets cassés, bacs et cuves en plastique, etc.), restes de papiers peints, matériaux de construction synthétiques (p.ex. isolants comme le Styrodur®, le Styropor® **pollué**, gaines et chemins à câbles, baguettes et plinthes, conduites, tuyaux, etc.).



Les **excédents d'ordures ménagères ne sont pas acceptés** au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER, même si ceux-ci sont présentés en grands sacs plastiques ou en grands cartons. Pour vous débarrasser de quantités exceptionnelles d'ordures ménagères, vous devez utiliser les sacs plastiques spéciaux que votre commune tient à votre disposition. Ces sacs sont enlevés lors du ramassage régulier des ordures ménagères.

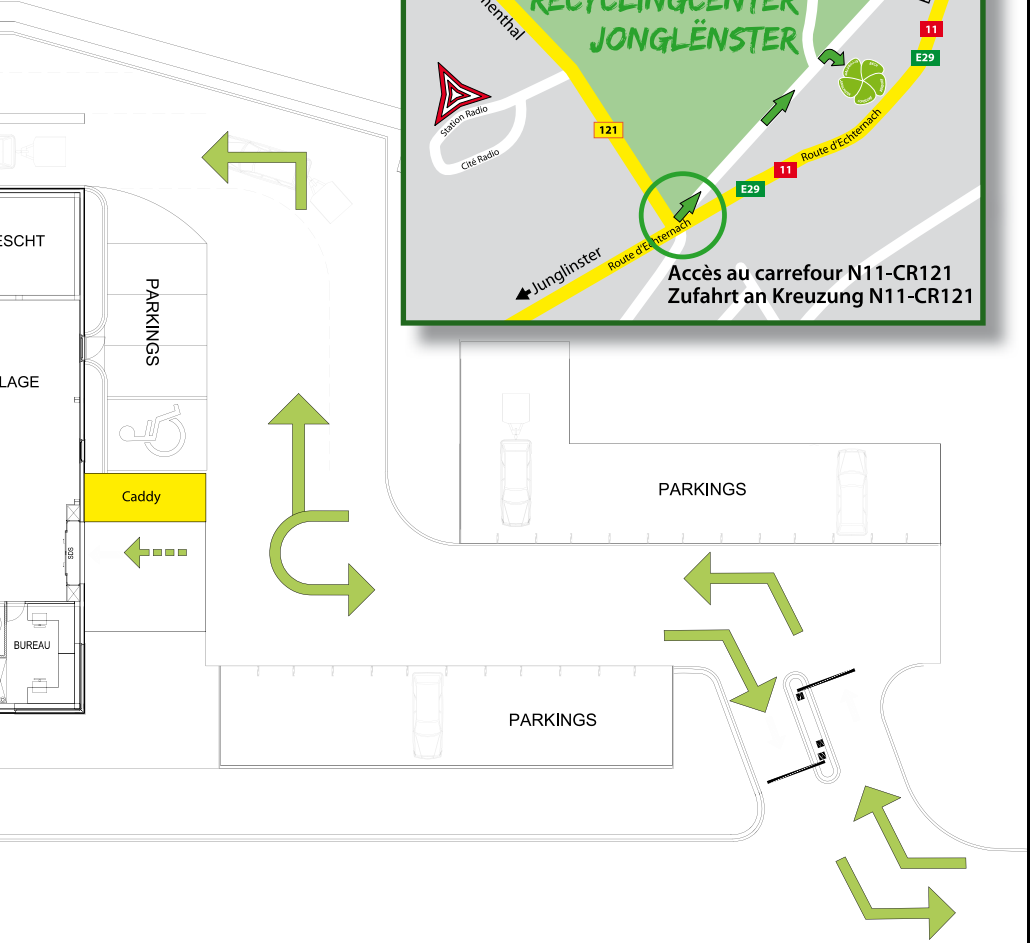


Triez au préalable les **fractions recyclables de vos déchets encombrants**, comme p.ex. la ferraille, le vieux bois, les cartons, le verre, les emballages en matière plastique **propres**, le Styropor® propre, les déchets de démolition, les appareils électriques et électroniques, et remettez-les **séparément** au CENTRE DE RECYCLAGE JUNGLINSTER.



Heures d'ouverture:

Lundi:	fermé
Mardi:	07.00-13.00
Mercredi:	12.30-18.30
Jeudi:	12.30-18.30 (heure d'hiver) 13.30-19.30 (heure d'été)
Vendredi:	12.30-18.30
Samedi:	09.00-17.00



Plan de base / Basisplan: Luxplan s.a.



RECYCLINGCENTER JONGLËNSTER